

Réunion du 5 octobre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient  
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Rémi BERTRAND

**N° CP/2015/470 - Administration générale - 5**  
**Délibération de principe portant sur la mise à disposition**  
**de personnel à l'ATIP et sur une exonération partielle du**  
**remboursement des frais de personnel liés**

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- Prend acte de l'information préalable de la mise à disposition des agents faisant partie des effectifs du Conseil Départemental du Bas-Rhin, au profit du syndicat mixte ouvert dénommé Agence territoriale d'ingénierie publique à compter du 1er janvier 2016 pour y exercer les missions confiées à l'ATIP et préalablement exercées au sein du Conseil Départemental ;
- Afin d'aider l'ATIP dans sa période de lancement, décide d'exonérer partiellement et temporairement du remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition. L'étendue et la durée de cette exonération seront précisées dans les conventions de mise à disposition qui seront établies entre le Département et l'ATIP et soumises pour approbation à la commission permanente du Conseil Départemental ;
- Prend acte de l'information selon laquelle l'ATIP pourra être amenée en parallèle à procéder à des recrutements directs, notamment des agents contractuels ou des agents sur des postes créés, correspondant à des besoins nouveaux.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à la majorité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151005-lmc195706-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 12/10/15